



**EXTENSION ET RÉAMÉNAGEMENT DU MUSÉE DE LODÈVE**  
**MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**  
**MISSION DE COORDONATEUR SPS**

---

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

---

*Marché passé selon la procédure adaptée  
Articles 26,28 et 40 du Code des marchés publics  
(Décret 2006-975 du 1er août 2006 modifié par les décrets n°2008-1355 du 19 décembre 2008, n°2009-1086 du 2 septembre 2009 et par le décret n°2009-1456 du 27 novembre 2009)*

**Pouvoir adjudicateur :**  
**Madame la Présidente de la**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LODÉVOIS- LARZAC**

9, place Alsace Lorraine, 34700 Lodève ☐  
Tel 04 67 88 90 90 / Fax 04 67 88 90 91 ☐  
Email : [mguillot@lodevoisetlarzac.fr](mailto:mguillot@lodevoisetlarzac.fr)

**Objet de la consultation :**

---

**Mission de coordonateur sécurité protection santé dans le cadre du projet et travaux  
d'extension-restructuration du Musée de Lodève.  
Opération de 2<sup>ème</sup> Catégorie**

**Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des marchés  
publics :**

M. le directeur général des services de la Communauté de Communes du Lodévois-Larzac

**Ordonnateur :**  
Mme la présidente de la Communauté de Communes du Lodévois-Larzac

**Comptable public assignataire des paiements :**  
**Le receveur municipal**

**Date et heure limites de remise des propositions :**  
**Lundi 09 janvier 2012 à 12:00**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur

Article 2 - Objet de la consultation

2-1- Objet du marché

2-2- Procédure de passation

2-3- Forme du marché

Article 3 - Dispositions générales

3-1- Décomposition du marché

3-2- Durée du marché - délais d'exécution

3-3- Modalités de financement et de paiement

3-4- Forme juridique de l'attributaire

3-5- Délai de validité des propositions

3-6- Variantes et options

3-7- Autres dispositions

Article 4 - Dossier de consultation

4-1- Contenu du dossier de consultation

4-2- Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

4-3- Modification de détail au dossier de consultation

4-4- Visite des lieux et consultation de document sur site

Article 5 - Présentation des propositions

5-1- Documents à produire

5-2- Compléments à apporter au cahier des charges

5-3- Langue de rédaction des propositions

5-4- Unité monétaire

5-5- Conditions d'envoi ou de remise des plis

5-6- Négociation

Article 6 - Jugement des propositions

Article 7 - Renseignements complémentaires

## Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur est la:

- Communauté de communes du Lodévois-Larzac.  
9 Place Alsace-Lorraine 34 700 LODEVE  
T. + 334 67 88 90 90  
Mail : [mguillot@lodevoisetlarzac.fr](mailto:mguillot@lodevoisetlarzac.fr)  
[www.lodevoisetlarzac.fr/](http://www.lodevoisetlarzac.fr/)

## Article 2 - Objet de la consultation

### 2-1- Objet du marché :

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Coordination sécurité protection santé durant la phase études et la phase chantier du réaménagement du Musée du Lodévois ; Opération de 2<sup>ème</sup> catégorie

### Description de l'opération concernée:

Le projet de rénovation du Musée du Lodévois vise à recentrer le musée sur ses points forts (archéologie et histoire régionales, beaux arts et géologie) pour lui donner une image claire et cohérente avec l'identité du territoire.

Les grands principes du programme s'articulent autour de la réhabilitation de l'Hôtel Fleury, la réhabilitation de l'Hôtel Teisserenc et du bâtiment de l'actuelle bibliothèque annexés ainsi qu'autour de la construction d'un nouveau bâtiment.

Des performances énergétiques optimales seront recherchées dans le cadre de la rénovation des bâtiments existants et de la construction du bâtiment neuf et de l'extension compte tenu des particularités techniques et fonctionnelles du musée et du caractère patrimonial des bâtiments existants.

### Les surfaces :

Les surfaces utiles couvrent environ 2 820 m<sup>2</sup> utiles sont décomposées en :

- **Une zone d'accueil et de services aux publics pour environ 100m<sup>2</sup> comprenant** entres autres un espace de vente;
- **Des espaces de ressources et de communication pour 110m<sup>2</sup>** intégrant un atelier pédagogiques (80 m<sup>2</sup>) et une résidence (30 m<sup>2</sup>);
- **Des espaces d'expositions pour 1 730m<sup>2</sup>**, comprenant des présentations permanentes de 1 330 m<sup>2</sup>, des expositions temporaires de 400 m<sup>2</sup> ;
- **Des espaces de conservation des collections de 405m<sup>2</sup>**, comprenant un espace de transit (60m<sup>2</sup>), des réserves (275m<sup>2</sup>), des ateliers (70m<sup>2</sup>) ;
- **Des espaces administratifs de 245m<sup>2</sup> ;**
- **Des espaces de logistique technique de 230m<sup>2</sup>.**

Les espaces urbains limitrophes seront également réaménagés.

La muséographie est intégrée à la mission de maîtrise d'œuvre.

L'ensemble fait l'objet d'un découpage en 2 tranches fonctionnelles qui pourront être distantes dans le temps.

**Eléments de missions confiées au prestataire :**

Ouverture du registre journal de coordination

Constitution et mise au point du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage

Assistance au maître d'ouvrage pour l'établissement de la déclaration préalable (**DP**)

Elaboration et mise à jour du plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (**PGC**)

Communication et harmonisation des plans particuliers de sécurité et de protection de la santé (**PPSPS**)

**Date prévisionnelle de démarrage des prestations :**

- 16 janvier 2012.

**Enveloppe financière prévisionnelle :**

La part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de :

- 4 100 000 euros HT en première phase
- 3 170 000 euros HT (valeur juillet 2009).

Cette enveloppe financière ne comprend pas, notamment:

- les études préalables et complémentaires éventuelles, les sondages,
- les frais d'actualisation révision aléas et frais financiers
- le coordonnateur sécurité et de protection de la santé,
- les plans topographiques, arpentage, bornage,
- la rémunération des AMO et du prestataire.

Pour mémoire le budget d'opération Toutes Dépenses Confondues HT est au total de :  
10 860 250€.

**2-2-Procédure de passation**

La consultation est passée par Procédure adaptée en application de l' (des) article 26-II-2 du Code des Marchés Publics.

**2-3-Forme du marché**

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

## **Article 3 - Dispositions générales**

### **3-1-Décomposition du marché**

#### **3-1-1-Lots**

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

#### **3-1-2-Tranches**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches. Toutefois, la mission du prestataire suivra le processus de phasage de l'opération (Phases 1 et 2 de travaux) et pourra être interrompue dans les conditions prévues au CCP si la Phase 2 de travaux ne peut être engagée.

### **3-2-Durée du marché - délais d'exécution**

#### **3-2.1 Durée**

Le présent marché prend effet à compter de la date de réception de sa notification. Et prendra fin à la délivrance par le mandant au prestataire d'un quitus.

#### **3-2.2 Délais**

#### **a/ Mise à disposition de l'ouvrage**

Le prestataire s'engage à se situer dans le planning de remise de l'ouvrage à la disposition du maître d'ouvrage au plus tard le :

- **1er juillet 2015.**

### **3-3- Modalités de financement et de paiement**

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

### **3-4- Forme juridique de l'attributaire**

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le prestataire mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

### **3-5- Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

### **3-6-Variantes et options**

#### **3-6-1-Variantes**

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

#### **3-6-2-Options**

Il n'est pas prévu d'option.

### **3-7-Autres dispositions**

Sans objet

## Article 4 - Dossier de consultation

### 4-1- Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) remis gratuitement à chaque candidat (sur demande du candidat), comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation,
- Le contrat de coordonnateur SPS - CCP - valant acte d'engagement
- Le CCG
- Le Dossier de consultation de concepteurs, dont le Programme de l'opération,
- L'esquisse du lauréat du concours de Maîtrise d'œuvre
- Planning prévisionnel établi par le maître d'œuvre

### 4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://klekoon.com> Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

### 4-3- Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

### 4-4- Visite des lieux et consultation de document sur site

Le site étant libre d'accès, il peut être visité sans formalité.

## Article 5 - Présentation des offres

### 5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

#### **A/ Justificatifs de candidature :**

##### **a1/ Renseignements comme suit sur formulaire au choix du candidat :**

- Date et signature du candidat unique ou prestataire du groupement habilité à signer la lettre de candidature et l'offre précédées des noms, qualités et pouvoirs des signataires ;
- Identification des membres du groupement ou la lettre de candidature (imprimé DC4 disponible à l'adresse suivante : [http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés\\_dc/dc4.rtf](http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc4.rtf)) dûment complétée et signée jointe au présent dossier de consultation.

**a2/ Renseignements comme suit sur formulaire au choix du candidat** en application des articles 43, 44 et 45 du CMP, de l'article 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et de l'article 29 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :

- Identification du candidat (nom, adresse, forme juridique) ;
- Renseignements relatifs à la situation financière: chiffres d'affaires hors taxes, les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat;
- Une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1, ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- Une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- Une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L8221-1, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- Une attestation sur l'honneur que le candidat n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- Une attestation sur l'honneur que le candidat n'est pas déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- Une attestation sur l'honneur que le candidat n'est pas admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- Pour les personnes y étant assujetties, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés;
- Signature du candidat, nom et qualité du signataire ;  
*NB - Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.*
- ou la déclaration du candidat (imprimé DC5 disponible à l'adresse suivante : [http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés\\_dc/dc5.rtf](http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc5.rtf), dûment complétée et signée jointe au présent dossier de consultation.

**a3/ Une attestation sur l'honneur, conformément à l'article 46 du Code des marchés publics,** dûment datée et signée, attestant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales lui incombant au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

Nota : Si le candidat est déclaré attributaire du marché, il devra fournir :

- les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents dans un délai de 8 (huit) jours à compter de la demande de la Personne Publique, date de réception de l'avis postal. A cet effet le candidat doit avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement. En outre, conformément à l'article 46 du Code des marchés publics, le candidat devra produire, tous les six mois, les pièces mentionnées aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail jusqu'à la fin de l'exécution du marché. A défaut le candidat ne sera pas retenu. Le pouvoir adjudicateur présentera alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.
- ou l'état annuel des certificats fiscaux et sociaux (imprimé DC7 disponible à l'adresse suivante : [http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés\\_dc/dc7.rtf](http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc7.rtf)) pour une situation au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, certifiées sur l'honneur conformes aux originaux.
- 

**B) Une note de présentation faisant apparaître les moyens dont dispose le candidat pour accomplir ses prestations :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures et services, objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Certificats de qualifications professionnelles en matière d'assistance administrative et technique à maîtrise d'ouvrage. Le pouvoir adjudicateur dans ce cas précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.
- Fiche de capacité démontrant l'expérience du candidat en matière de gestion de projets sur des opérations de construction d'importance et de complexité comparable à l'objet du présent mandat.
- Le candidat présentera une référence pour chacune des 5 dernières années et indiquera pour chaque référence l'ensemble des éléments suivants : objet de la mission, montant, type de maîtrise d'ouvrage, rôle et place du candidat dans l'organisation, et les particularités ou précisions sur les caractéristiques de la mission, notamment en matière d'opérations certifiées.

**C/ Contenu de l'offre**

- Le présent règlement de la consultation,
- Le contrat de coordonnateur SPS - CCP - valant acte d'engagement
- Le CCG
- Un mémoire justifiant des dispositions, compétences, moyens (humains et matériels) que le candidat se propose d'adopter spécifiquement pour l'exécution des prestations.

Ce document comprendra toutes justifications et observations du candidat dont :

- La présentation de l'équipe envisagée pour la réalisation du projet (indication des

titres d'études et/ou d'expérience professionnelle du ou des responsables et des exécutants de la prestation de service envisagée, avec CV, organigramme des personnels affectés à l'opération et indication des remplaçants en cas d'absence des titulaires, et notamment désignation du gestionnaire de l'opération et de son suppléant) ;

- les moyens matériels affectés à la réalisation de la présente mission
- le temps d'intervention affecté à la mission pour chaque intervenant et pour chaque phase ;
- la méthodologie de travail ;
- L'outil de rendu et de production des pièces (exemples de bordereau d'envois, de compte rendu d'avancement de l'opération, de planning de suivi, etc...) ;
- Le calendrier prévisionnel proposé par le candidat pour atteindre les objectifs fixés par le maître d'ouvrage ;
- Le programme de l'opération signé, accepté sans aucune modification ;

***L'offre sera signée soit par l'ensemble des opérateurs économiques, soit par le prestataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les membres d groupement.***

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- La nature des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance
- et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément à l'article 46 -III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code.

## **5-2-Compléments à apporter au cahier des charges**

Sans objet.

## **5-3-Langue de rédaction des propositions**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

## **5-4-Unité monétaire**

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

**5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis Remise des plis sur support papier :**

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante :

« OPERATION MUSEE –  
MISSION DE COORDINATION SECURITE PROTECTION SANTE DANS LE CADRE DU PROJET  
DE RESTRUCTURATION-EXTENSION DU MUSEE DE LODEVE –  
NE PAS OUVRIR »

L'enveloppe contient les justificatifs de candidature visés à l'article 44 du Code des Marchés Publics, à l'article 45 du Code des marchés publics et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

« COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LODEVOIS-LARZAC.  
DIRECTION GENERALE  
9 PLACE ALSACE-LORRAINE  
34 700 LODEVE »

ou, s'ils sont envoyés par la poste, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

« COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LODEVOIS-LARZAC.  
DIRECTION GENERALE  
9 PLACE ALSACE-LORRAINE  
34 700 LODEVE »

par pli recommandé avec avis de réception postal.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

**Remise des plis par voie électronique :**

Le pouvoir adjudicateur n'accepte pas la transmission des offres par voie électronique.

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil.

La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'Arrêté du 28 août 2006 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

## Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

### **6-1- Critères de sélection des candidatures :**

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

- **Adéquation des capacités du candidat, de ses moyens, compétences et références avec l'objet de l'opération.**

### **6-2- Critères de jugement des offres :**

- **Valeur technique (pondération : 60)**
- **Rémunération du prestataire (pondération : 40)**

Les conditions d'appréciation de ces critères sont les suivants :

#### **6-2.1 Critère Valeur technique : Note sur 10 – Pondération 60**

**Ce critère sera analysé sur la base des éléments fournis par le candidat dans son mémoire méthodologique.**

- Cohérence du temps passé en fonction des objectifs du maître d'ouvrage (sur 2 points)
- Qualité des personnels affectés à la réalisation de la mission (sur 4 points). Chaque candidat est noté sur la qualité de l'équipe dédiée telle qu'elle apparaît dans " la présentation de l'équipe envisagée pour la réalisation du projet " et dans les " CV des intervenants ".
- Méthodologie de travail et adéquation avec les spécificités de l'opération (sur 4 points)

#### **6-2.2 Critère Rémunération du prestataire - Note sur 10 – Pondération 40**

Ce critère sera apprécié sur la base du montant indiqué à l'acte d'engagement par le candidat. La base de notation est la moyenne des offres reçues et de l'estimation du mandant.

Les offres qui sont inférieures ou égales à la moyenne moins 20% peuvent éventuellement être considérées comme offres anormalement basses ; un complément d'information serait alors demandé aux entreprises (confirmation et sous-détails de prix).

- Si elles sont effectivement jugées anormalement basses seront affectées de la note 0.
- Si elles ne sont pas anormalement basses, elles seront affectées de la note 10.

Les offres supérieures ou égales à la moyenne + 20% sont affectées de la note 0.

Entre les deux notations extrêmes (moyenne moins 20% = 10 points et moyenne +20 % = 0 points) les notes des autres offres sont attribuées de manière linéaire.

## Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à Jean-Michel CERVIOTTI, adresse mail: [jmcerviotti@lodevoisetlarzac.fr](mailto:jmcerviotti@lodevoisetlarzac.fr)